

Bureau du CREFOP de Normandie

Compte rendu de la réunion 25 février 2019

Participants :

M. ANQUETIL Eric	FO
Mme BOULIER Anne-Michèle	CFE CGC
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme DURAND Françoise	MEDEF
Mme ERCOSMAN Agnès	Carif-Oref de Normandie
M. FELDHOFFER Gerhard	CFTC
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie/CREFOP
Mme HERGAULT Isabelle	Rectorat
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LAGRANGE Philippe	DIRECCTE
M. LAOUENAN Laurent	Carif-Oref de Normandie/CREFOP
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
M. LEMOUCHE Denis	Région Normandie
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC
M. LOUVEAU Brice	Carif-Oref de Normandie
M. MARGUERITTE David	Région Normandie
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. de MOREL Eudes	SGAR
M. RICCI Gilles	CGT
M. SCELIN Philippe	CPME
M. TURPIN Serge	U2P
M. WEIL Sébastien	DRAAF

En l'absence de Mme BUCCIO et M. MORIN, MM. de MOREL et MARGUERITTE co-président le Bureau.

En introduction de cette réunion, M. MARGUERITTE aborde l'installation en cours de France Compétences ; un 3^{ème} conseil d'administration se réunira le 7 mars prochain. Il souligne les désaccords de la Région quant au fonctionnement de cette instance et entre autres, sur le fait que le quadripartisme n'est plus le fondement de France Compétences et que le Président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Toutefois, cette voix prépondérante ne pourra s'exercer qu'en cas de 2^{ème} délibération du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur a été adopté. Chacune des organisations présentes au Conseil pourra nommer un représentant

dans les trois grandes commissions (audit et finances, recommandations, évaluation). En revanche, l'examen de certains points de la charte de déontologie a été repoussé au Conseil d'Administration du 7 mars, notamment celui sur le devoir de réserve. Les organisations professionnelles et syndicales ont fait front commun avec les Régions contre l'obligation de réserve. Néanmoins, elles comprennent et acceptent que les échanges restent confidentiels.

La méthodologie très complexe du calcul du coût au contrat a été présentée lors du dernier Conseil d'Administration. Régions de France, opposé au coût contrat, a refusé de se prononcer sur la méthodologie.

En ce qui concerne l'enveloppe de compensation pour les Régions fixée à 250 millions d'euros (dont 11 millions environ pour la Normandie, sous réserve des clés de répartition élaborées par France Compétences), Régions de France a estimé que le montant est insuffisant par rapport aux besoins des territoires. Les évaluations conduisent à demander 380 millions d'euros. Une discussion est en cours sur ce point avec la DGEFP autour du transport, de l'hébergement et de la restauration qui ne sont pas dans le coût contrat et ne pourront être compensés par les Régions si elles ne sont pas elles-mêmes compensées. Les branches professionnelles devront prendre le relais à partir de janvier prochain si aucun geste ne permet aux Régions de le faire.

Globalement, la période de rodage se passe en bonne intelligence.

M. MARGUERITTE revient ensuite sur les points d'actualité :

- l'Assemblée Plénière du Conseil Régional a voté le Pacte régional normand, déclinaison opérationnelle du Plan d'Investissement dans les Compétences. Il existe un dialogue permanent entre la Région, le Haut-Commissaire et sa conseillère Carine SEILER. La convention financière n'est pas encore aboutie ;

- en ce qui concerne l'orientation, les assises débiteront jeudi 28 février (une grande réunion par département et la clôture le 20 juin prochain à Caen). Les membres du Bureau du CREFOP sont conviés à y participer. Le rapport sur l'orientation sera voté lors de l'Assemblée Plénière qui se tiendra au cours de l'automne ;

- la Région a reçu un rapport assez favorable de la Chambre Régionale des Comptes qui lui demande d'effectuer quelques corrections. Il sera porté à la connaissance des membres du CREFOP lorsque la Chambre répondra aux contradictions de la Région.

En ce qui concerne la signature du PIC, M. de MOREL précise qu'une date est en cours de recherche avec le Haut-Commissaire en ce qui concerne le cap de transformation (vers le 20 mars) dans l'attente d'une nouvelle date pour la signature de la convention financière. Par ailleurs, il est souhaité que le Haut-Commissaire assiste au prochain Comité Plénier du CREFOP (8 avril 2019) au cours duquel seront abordées les fiches actions du PIC.

En réponse à M. MICHEL, M. LAGRANGE explique que la convention financière 2019 est en cours d'élaboration. Des discussions ont lieu entre la DGEFP, la Région et la DIRECCTE pour finaliser les termes de la convention. Elle devrait être finalisée sous 15 jours afin d'être présentée lors de la Commission Permanente d'avril. La convention sera ensuite renouvelée

chaque année afin d'avoir un suivi du Pacte régional d'investissement dans les compétences le plus pertinent possible.

Mme DURAND regrette l'ordre du jour de ce Bureau qui manque d'intérêt et d'ambition. Qu'attend-on du Bureau du CREFOP ? M. MARGUERITTE concède également que l'ordre du jour est « léger ».

Tout en s'associant aux propos de Mme DURAND, M. CHOULANT exprime le souhait des partenaires sociaux d'avoir connaissance des fiches actions du PIC et des travaux dans les différentes commissions.

M. MICHEL évoque ses premières impressions sur le pilotage Etat / Région des CATEF. Il souligne le professionnalisme des interlocuteurs de la Région. Il a toutefois dû contacter les Sous-Préfets de certains arrondissements pour leur expliquer l'accord passé avec l'Etat et la Région sur la participation des partenaires sociaux au sein des CATEF. Il regrette que le PIC n'ait pas du tout été abordé dans certaines réunions. Il demande s'il est nécessaire d'attendre la signature entre l'Etat et la Région pour commencer à se poser les vraies questions sur les besoins de main d'œuvre et de formation sur les territoires.

M. MARGUERITTE n'accepterait pas que certains Sous-Préfets pilotent seuls les CATEF. Il doit y avoir co-pilotage avec la Région dans chaque arrondissement.

En ce qui concerne la signature du PIC/Pacte, M. MARGUERITTE regrette qu'il soit autant compliqué de trouver une date commune avec l'Etat. Cela ne doit pas être bloquant, il faut continuer à avancer. Ce problème de signature n'empêche pas le Pacte normand d'être exemplaire et très riche. Il a été salué par le Haut-Commissariat qui regrette par ailleurs également cette situation de blocage. M. MARGUERITTE insiste sur le fait qu'on ne peut pas continuer d'être dans le « non-dit », dans le « figé » et dans les allusions tellement voilées que personne ne les comprend.

M. MARGUERITTE souhaite également que les ordres du jour soient développés.

M. SCÉLIN partage l'avis de tous sur la pauvreté de l'ordre du jour. Il en faisait par contre un objet positif en disant que le CREFOP était dans un entre deux (fin de vie d'un CREFOP et écriture de la nouvelle page du nouveau CREFOP). Il rappelle que cette situation n'est pas nouvelle et qu'à l'époque, une feuille de route avait été co-construite et co-écrite (à la demande de Mme la Préfète), ce qui avait permis de statuer également sur les commissions ; une articulation avait été trouvée entre la feuille de route et les commissions. Il lui semble pertinent de redémarrer ce fil de réflexion de façon à redonner de la dynamique au CREFOP et réécrire une feuille de route (ou autre terminologie) afin de redéfinir le quadripartisme régional.

M. SCÉLIN aurait souhaité qu'un compte rendu des commissions soit présenté lors de ce Bureau afin de partager les informations.

En ce qui concerne le CATEF, M. LAGRANGE précise que seules 3 organisations ont transmis à la DIRECCTE la liste de leurs participants (CFDT, CGT et MEDEF). Il rappelle que la charte de l'animation territoriale a été signée en novembre dernier et que les CATEF se réunissent 3-4 fois par an. Chaque CATEF ne fonctionne pas de la même manière.

M. de MOREL précise que Mme la Préfète a écrit une lettre à l'ensemble des Sous-Préfets rappelant les principes du co-pilotage et de la co-animation des CATEF. Elle insiste par ailleurs sur le fait que l'invitation des partenaires sociaux à l'ensemble des CATEF doit être pérenne et non ponctuelle. Mme la Préfète souligne également dans ce courrier la mobilisation des Sous-Préfets dans le cadre du PIC. En introduction de sa rencontre avec les Sous-Préfets prévue le 18 mars prochain, elle réitérera ces messages.

M. LAGRANGE souligne que les fiches actions du Pacte régional sont en cours de finalisation. Il souhaiterait qu'elles soient présentées lors d'une réunion de la commission ad hoc du PIC afin de recueillir l'avis de l'ensemble des membres.

M. de MOREL souhaite que la future feuille de route mentionne davantage de contenu politique ainsi que les moyens que se donne le CREFOP pour balayer l'ensemble des plans existants, tels que le plan 10 000 entreprises.

Mme DURAND partage le souhait de M. de MOREL. Demain, le CREFOP pourrait être le lieu d'information de ces grands plans. Le quadripartisme doit se consolider en région pour, peut-être, montrer qu'il est fragile et inspirer éventuellement ensuite au niveau national.

Par rapport au PIC, M. LEMOUCHE rappelle que le maximum d'informations sur le PIC doit être traité dans la commission ad hoc (aussi bien celles qui émanent de la Région, de la DIRECCTE ou de l'Etat au plan national). Il souligne la multitude de plans de l'Etat qui vont cohabiter à côté du PIC de la Région. Il faut une lecture d'ensemble au sein de la commission ad hoc PIC et éviter que les autres commissions du CREFOP s'en saisissent.

M. LEMOUCHE revient sur la non signature de la convention financière qui n'est pas neutre pour la Région car elle précise les moyens dédiés. La Direction Générale de la Région hésite aujourd'hui à engager des actions nouvelles au titre du plan d'action.

M. LAGRANGE explique que le « Plan 10 000 entreprises pour l'inclusion » est à l'initiative du gouvernement qui souhaite impulser et amplifier la mobilisation des entreprises. La cible de 10 000 entreprises est à atteindre d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire, avec en moyenne 100 entreprises par département.

En ce qui concerne la feuille de route, M. DUFOR affirme que le Bureau du CREFOP ne sert à rien s'il ne peut appréhender les multiples plans. Il faut écrire la feuille de route sans attendre de façon à permettre d'échanger au sein du Bureau sur toutes les actions portées par la Région, l'Etat et les partenaires sociaux. Ces actions pourraient éventuellement être plus détaillées dans des commissions ad hoc.

M. SCELIN approuve les propos de M. DUFOR et insiste sur le fait que le Bureau existe pour faire du lien.

En ce qui concerne la convention financière du PIC, M. SCELIN souligne que les modalités d'achats de la Région dépendront de la négociation qui sera menée car les moyens seront différents en fonction du type de commande que passera la Région. Il faut donc essayer d'être le plus réactif possible car les enjeux sont très importants et le monde de la formation doit connaître ces informations.

M. CHOULANT rappelle que le Bureau est chargé de parler d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles afin de sécuriser les parcours des salariés et d'insérer les demandeurs d'emploi. Il faut travailler, en région, sur ces axes en ayant une vision quadripartite.

Mme DURAND propose d'organiser à nouveau des pré-bureaux pour préparer les réunions du Bureau du CREFOP. Ces échanges techniques font émerger des réflexions politiques dans les bureaux.

M. MICHEL rappelle que des réunions du pré-bureau avait été instaurés entre les partenaires sociaux, l'Etat et la Région pour préparer les réunions du Bureau et du Comité Plénier.

Il est acté que le pré-bureau se réunira systématiquement (avec un calendrier prévisionnel) pour préparer les réunions du Bureau et du Comité Plénier. Une restitution synthétique des travaux des commissions sera présentée à chaque Bureau.

Pour rappel, le pré-bureau réunit les Vice-Présidents du CREFOP, l'Etat, la Région et les services supports de façon à assurer la logistique du CREFOP. Ces réunions pourront se tenir à distance en visio-conférence.

Validation du compte rendu du Bureau du 21 novembre 2018 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Présentation du nouveau site dédié à l'animation territoriale :

La parole est donnée à M. LOUVEAU qui précise que l'Etat et la Région ont demandé au Carif-Oref de Normandie d'accompagner leur politique en alimentant les territoires de l'animation territoriale en données socio-économiques et en ressources emploi-formation. M. LOUVEAU présente le site développé par le Carif-Oref de Normandie (<http://animation.cariforefnormandie.fr>).

M. LOUVEAU précise que les offres d'emploi consultables sur le site proviennent de Pôle Emploi et de la centaine de ses partenaires (agences d'intérim...).

Le fichier des actions achetées par Pôle Emploi, les OPCA et la Région est actualisé quotidiennement.

M. MICHEL souhaiterait savoir s'il serait possible de consulter dans le futur tout le panel des achats de formation (collectifs et individuels).

M. LAOUENAN précise que, actuellement, dans la base du Carif-Oref, pour enclencher l'indemnisation d'un demandeur d'emploi, une validation par le Carif-Oref doit être activée dans Kairos. Il suffirait de supprimer le filtre « collectif / individuel » pour récupérer toutes les actions collectées par le CARIF.

Pour répondre à la question posée par Mme DURAND, M. LAOUENAN confirme que les partenaires peuvent envoyer des informations au Carif-Oref de Normandie pour diffusion sur le site PROfil d'Info et les incite à le faire. Il rappelle que le centre de ressources produit la lettre électronique PROfil d'Info hebdo, alimente le site Information Prévention Illettrisme, peut également alimenter des sites de communautés de communes qui souhaitent mettre un fil territorialisé sur ce qui se passe sur leur territoire sur le champ emploi – formation – orientation.

Pour M. MICHEL, qui consulte régulièrement ce site, il manque l'état économique des territoires.

Mme DURAND souligne que certains sites informant de l'état de santé des entreprises existent mais qu'il n'est pas possible de communiquer sur une plate-forme emploi-formation les informations relatives aux entreprises en difficulté avant qu'elles ne soient rendues publiques.

M. LAGRANGE explique que les cellules de reclassement doivent prendre contact avec les acteurs territoriaux pour connaître leurs besoins.

Pour conclure la présentation de M. LOUVEAU, M. LAOUENAN souligne que l'ensemble des données du site ont été mises en cohérence et permettent une consultation intégrée très utile pour tous (conseiller en vis-à-vis, personne autonome sur internet, élu qui a besoin de prendre des décisions sur son territoire...). Il précise que ce site récent a été présenté à la commission « Territoires » du 30 novembre dernier.

Actualisation du CPRDFOP :

M. LEMOUCHEUR explique que la réforme a automatiquement impacté des documents produits ces dernières années et notamment le CPRDFOP. Il a été demandé à M. LAOUENAN de relever les points qui mériteraient d'être actualisés (nouvelles compétences apprentissage, orientation, PIC...).

M. LAOUENAN précise que le CPRDFOP, tel qu'il a été finalisé en 2017, a été remis sur table au début de cette réunion. Il est envisagé de le réviser sur les contenus au regard de la loi mais également, sur des éléments d'actualisation de choix de politiques régionales menées depuis 2017 (pacte régional, plan régional de lutte contre l'illettrisme, schéma des formations sanitaires et sociales...). M. LAOUENAN présente certains points à actualiser. Il ne s'agit pas de donner des éléments d'information sur des actions initialisées depuis 2017, ni d'engager une évaluation qui relèvera d'une autre démarche suivie dans le cadre de la commission 2.

M. SCELIN relève dans l'axe 4 les termes de « pré bureau » et de la « comitologie » du CREFOP pour illustrer ce qu'est le quadripartisme.

M. LAOUENAN précise que le pré bureau est acté dans le règlement intérieur.

M. LEMOUCHEUR propose que la commission 2 du CREFOP reprenne cette actualisation en réinjectant également les indicateurs.

Mme DURAND demande s'il ne faudrait pas attendre les recommandations de la commission évaluation de France Compétences.

Echange sur l'ordre du jour du Comité Plénier du 8 avril 2019 :

Le pré-bureau établira l'ordre du jour du Comité Plénier.

Calendrier du CREFOP :

Bureau du Crefop :

15/04/2019 à 15 H 00 A la Région site de Rouen - Robert Schuman (salles 1 et 2)

09/09/2019 à 15 H 00 A la Région site de Caen (Salle Tocqueville)

04/11/2019 à 15 H 00 A la Région site de Rouen - Robert Schuman (salles 1 et 2)

Comité Plénier du Crefop :

08/04/2019 à 14 H 00 A la Région site de Caen (Salle Guillaume)

Commission 1 :

Dates à fixer

Commission 2 :

11/04/2019 à 14 H 00 A la Région site de Caen (Salle Tocqueville)

Commission 3 :

12/03/2019 à 14 H 00 A la Direccte d'Hérouville (salle Buffière) et de Rouen (salle Normandie 2) - Visio

20/06/2019 à 14 H 00 A la Direccte d'Hérouville (salle R21) et de Rouen (salle Normandie 2) - Visio

10/10/2019 à 14 H 00 A la Direccte d'Hérouville (salle R21) et de Rouen (salle Normandie 2) - Visio

Commission 4 :

29/04/2019 à 9 H 30 A la Direccte de Rouen (salon Normandie 1)

Commission ad hoc du PIC :

19/03/2019 à 14 H 00 Au Carif-Oref de Normandie – Site de Caen

Calendrier et supports actualisés sur le site du Crefop

www.crefop-normandie.fr Identifiant : membre / mot de passe : crefop

Questions diverses :

M. LAGRANGE précise que la réunion de la commission Territoires initialement prévue le 7 mars est reportée, à la demande de M. MICHEL, au 12 mars à 14 H 00 à la Direccte.

M. DUFOUR exprime l'inquiétude, voire la colère, de l'U2P, par rapport à la formation des actifs des TPE : la réforme avait pour objectif de protéger la formation des TPE, ce qui n'est pas le cas. En effet, les dernières dispositions sur les OPCO montrent que les formations des entreprises de moins de 50 salariés seront favorisées mais pas celles de moins de 11. Par ailleurs, en ce qui concerne les travailleurs non-salariés, le Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) arrêtera, à partir du 15 mars 2019, de financer les formations car le transfert à l'URSSAF entraîne une perte de 50 % de la collecte. Sur la Région, cela impactera 36 000 entreprises et 56 000 salariés. Alors que les TPE sont aujourd'hui confrontées à 2 grands enjeux qui sont la transition énergétique et la transition numérique, les entreprises les plus fragiles seront sacrifiées en premier. M. DUFOUR affirme qu'il est inadmissible, aujourd'hui, qu'aucune solution ne soit permise. Dans les prochaines semaines ou prochains mois, les artisans qui sont en milieu rural ou péri-urbain, n'embaucheront plus de salariés. L'U2P attend des solutions en urgence. M. DUFOUR rappelle que les entreprises cotisent et que l'U2P réclame depuis des années que le financement des formations pour les travailleurs non-salariés et pour les salariés des TPE passe par la mutualisation.

M. TURPIN précise que les chefs des entreprises artisanales (métiers de bouche, taxi, ambulancier, métiers du bâtiment...) ont obligatoirement des formations à suivre régulièrement. A partir du 15 mars, elles seront dans l'obligation de financer leurs formations obligatoires tout en ayant contribué à la formation continue car la CFP est payée par ces artisans. L'URSSAF a été incapable de récupérer la totalité de la collecte des entreprises récupérée auparavant par la DGFIP. A cause du changement de collecteur, la collecte prévue, au niveau national, à 72 millions d'euros est de l'ordre de 33 millions d'euros.

Un arbitrage interministériel a eu lieu ; l'Etat versera 20 millions d'euros.

Mme DURAND craint que les carnets de commandes ne puissent être honorés et que les entreprises ne se développent pas,

Elle précise qu'il y a 2 collectes de l'URSSAF : fin d'année 2019 et 2020. Aujourd'hui, des entreprises ne sont pas en capacité de « trésoreriser » ces 2 collectes et se retrouvent en difficulté.

En l'absence d'autres questions et de remarques, M. MARGUERITTE remercie les membres du Bureau du CREFOP pour leur participation à cette réunion et lève la séance.